

Conférence du Dr Ferrier sur la loi 52
Mot de remerciement du président

Au nom des juristes Catholiques du Québec, je voudrais en tout premier lieu, remercier le **Dr. Catherine Ferrier** pour sa belle et enrichissante conférence, qui nous a permis de mieux connaître les différents enjeux.

C'est à nous maintenant de continuer sans se décourager, à sensibiliser nos députés et les autres instances politiques, des répercussions et dérapages possibles, mais aussi d'éclairer les personnes de notre entourage qui confondent l'**Euthanasie** avec l'**acharnement thérapeutique** et ce malheureusement à cause de la volonté politique qui par sa publicité médiatique a su semer la confusion dans l'esprit de la population.

Nous devons réitérer que : « *la question de l'euthanasie, tout comme la question de l'avortement, ne sont pas uniquement des questions de religion, mais ce sont surtout des questions de vie et de mort de plusieurs êtres humains* ».

Plusieurs écrits, témoignages, et exemples concrets démontrent les actions abusives qu'on camoufle dans les pays qui ont légalisé l'Euthanasie et aussi l'avortement.

Dans le contexte de ce débat, **L'ASSOCIATION DES JURISTES CATHOLIQUES DU QUEBEC** a déjà posé quelques actions que j'aimerais vous mentionner brièvement.

Au courant du mois de février 2010 : Avant même le lancement du débat entourant la question de l'euthanasie, **L'ASSOCIATION DES JURISTES CATHOLIQUES** a publié une Brochure **bilingue** intitulée : (***Civilisation de la Vie ou de la mort ?***) à raison de **2000 exemplaires** au mois de **mars 2010**. Il y a eu diffusion et envoi personnel auprès de tous les députés et Ministres fédéraux et provinciaux, accompagné d'une lettre de présentation de L'AJCQ.

À la sortie, vous pourrez vous procurer cette brochure si vous le désirez c'est gratuit.

Au courant du mois de Janvier 2011 : L'AJCQ, a produit et déposé un mémoire d'environ une dizaine de pages à la Commission spéciale sur la question (*Mourir dans la dignité*); Le texte est disponible en version PDF sur internet

Au courant du mois de mars 2012 : Lorsque nous nous sommes rendus compte que toute opinion ou action posées par un organisme catholique étaient bannies et boycottées par les divers médias d'information, et ce même si nous vivons dans un pays théoriquement **démocratique** où tout le monde a le droit de faire valoir son opinion...

C'est alors, que nous avons rédigé au nom d'une dizaine de juristes, avocats et notaires un article qui s'intitule : « ***Des avocats et des notaires dénoncent la prise de position de leurs corporations...*** »

Dans cet article on souligne en tant que juristes, avocats et notaires qu'un vent anti-démocratique commence à souffler

au Québec.... et on dénonce à la fois la position du Barreau du Québec, ainsi que celle de la Chambre des notaires, qui se sont prononcés sur un débat de Société alors qu'ils n'avaient pas autorité à de le faire sans consulter leurs membres.

Ce **document**, qui au préalable avait été discuté et approuvé par lesdits avocats et notaires, a finalement a été publié dans le Journal (Le Soleil) et a paru dans d'autres journaux à partir du **14 Décembre 2012**.

Il nous parait inadmissible que dans une Société qui se dit démocratique, seules les personnes athées ont le droit de parole.

SACHANT QUE plusieurs médias d'information sont favorables à la culture de la mort, et essaient de discréditer les opposants de l'euthanasie en disant qu'il s'agit d'un seul et même groupe en ignorant le nombre réel d'opposants. ET

SACHANT QUE le seul fait d'être catholique est perçu par ces mêmes gens comme une étiquette d'extrémiste de droite,

Nous avons alors tout avantage:

- à dénoncer et à agir à titre personnel, **ET**
- à faire appel à de nouveaux juristes pour renforcer le groupe ;
- Également, à faire des interventions auprès des diverses instances politiques et des médiatiques en désavouant les faits et gestes qui ne sont pas politiquement corrects, car cela passe plus facilement dans les journaux.

Enfinement, au courant du mois de mai 2013.

Nous avons fait parvenir une lettre personnelle en tant qu'avocat et citoyen, abstraction faite de notre appellation : **Juristes catholiques**, au Ministre de la Santé et des Services sociaux le Dr. Réjean Hébert, ainsi qu'au Ministre de la justice du Québec, M. Bertrand St-Arnaud, dont copie à Me Jean-Pierre Ménard, (*mandaté pour préparer ledit projet de loi*) **et nous avons** dénoncé les agissements du gouvernement face à cette volonté politique antidémocratique.

Derniers points à préciser, c'est qu'il est dommage que la laïcité ne soit pas comprise dans le bon sens, car, « *laïcisme* » ne signifie pas anticléricalisme.

Parce qu'on a parlé de **Juristes Catholiques...** et sans vouloir sortir du contexte de la Loi 52, nous devons quand même souligner que la vraie **laïcité** ainsi que **la neutralité**, ce n'est pas le rejet de tout ce qui est religieux, c'est au contraire le respect de la diversité des

croyances des hommes, tout en permettant aux options spirituelles de s'affirmer sans s'imposer, et de voir à l'égalité des droits de tous.

Une vraie charte se doit de protéger les droits existants dans le pays qui accueille des immigrants, et éviter de faire table rase de l'histoire de ce pays par peur de passer pour intolérant ou raciste... Enfin, si l'État est laïque, le peuple Québécois est catholique.

Or, dans la société actuelle, les catholiques sont considérés comme des extrémistes et même des fanatiques car simplement :

- Ils osent demander la protection de la vie humaine depuis la conception jusqu'à la mort naturelle...
- Ils osent affirmer leurs croyances en Jésus-Christ, le fils de Dieu le père, et Sauveur du monde et ils osent dire qu'ils croient en leur Sainte mère l'Église...

Et pourtant, nous respectons la liberté de religion et d'expression des autres croyants, et nous n'avons jamais attaqué personne ... À vrai dire sans vouloir être pessimiste, la vraie période de noirceur, ce n'est pas celle du passé comme le prétendent certaines personnes, c'est aujourd'hui qu'elle commence.

Nous comprenons encore mieux aujourd'hui certains passages de l'Évangile de Saint-Matthieu qui sont toujours d'actualité en 2013:

Heureux serez-vous si l'on vous insulte, si l'on vous persécute et si l'on dit faussement toute sorte de mal contre vous, à cause de moi. ET-

Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, Car, le Royaume des cieux est à eux!

Pour terminer, selon nous, et advenant même le cas de l'adoption du Projet de loi 52, il nous reste encore, un ultime recours celui de soulever l'inconstitutionnalité de ladite Loi devant les tribunaux, puisque comme plusieurs d'entre vous le savent déjà, il s'agit d'un champ exclusivement réservé au gouvernement fédéral.

Nous voulons remercier tous les organisateurs de cette soirée, Me Michel Pallascio, Monique Gendron, et souligner la présence de certains de nos confrères, particulièrement :

Me Sylvia Ugolini;
Me André Morais;
Me Pierre Bernard Labelle;
Me Luc Paquette;
Me Jacques Périgny;

M. Richard Décarie pour la Revue de Presse,
Mme Diane Joyal représentante de l'Association des Parents Catholiques,
Les représentants du Journal Vers Demain.

Merci à vous tous de votre présence et de votre écoute et passez une bonne fin de soirée.

PROGRAMME DE LA SOIRÉE

1. Mot d'introduction de Me Michel Pallascio.... (2 Minutes) ;
- 2.- Présentation du Dr. Catherine Ferrier par : Monique Gendron (3 – 4 minutes) ;
- 3.- Conférence Du Dr. Catherine Ferrier... (Environ 30 -40 min.)
- 4.- Remerciements et quelques mots de Me Alexandre Khouzam (3 -4 minutes...)
- 5.- Période de Questions (20 minutes...)

Modérateur – Animateur : Me Michel Pallascio.

- 6.- Mot de la Fin... Me Michel Pallascio.
